

Ministère de la Conf. à Paris. 5055. Bern. 19 Dec. 1856

E. 20. XII. 56.

En réponse à votre missive du 17 qui a été ~~particulièrement~~ provoquée par la note défavorable à la Suisse, du Moniteur, à la même date laquelle a dû causer une impression d'autant plus pénible dans le pays qu'elle a paru paraitre dans l'organe officiel du Gouvernement français, nous devons vous adresser <sup>communication</sup> les réflexions suivantes.

Comme votre position diplomatique vous donne accès auprès de l'Empereur des Français, nous vous invitons à vous solliciter une audience de S. M. et à protester contre le dit article du Moniteur, dans des termes convenables <sup>aussi</sup> mais énergiques.

A cette occasion nous appelons tout particulièrement <sup>votre attention</sup> sur les points suivants:

1. En ce qui concerne le protocole de Londres du 24 mai 1852, on doit appuyer <sup>quelque Suisse</sup> de nouveau sur la circonstance ~~qui n'a pas été~~ appelée à concourir à la rédaction de cet acte, mais que les stipulations qui lui sont défavorables y ont été fixées en son absence. Puis que la Suisse ne fait <sup>pas</sup> partie des Grands Empires, elle ne saurait sans faillir à son honneur, admettre qu'il soit disposé d'elle, Etat indépendant, ou de quelqu'un de ses parties, sans qu'elle ait été entendue.
2. Dans l'article en question, on adresse à la Suisse et à elle exclusivement, le reproche d'obstination <sup>à</sup> être inacceptable aux bons conseils d'Etats amis: à cela vous répondrez que vous ne sauriez partager cette manière de voir et il vous sera d'autant plus facile de faire ressortir ce qu'il y a de non fondé dans cette assertion que vous <sup>avez</sup> <sup>constamment</sup> tenu <sup>à</sup> la base de toutes les négociations. Nous ~~êtes~~ nous sommes convaincus, comme vous ne l'ignorez pas, d'être disposés à entrer en négociation pour étimer prêts <sup>à l'Assemblée fédérale</sup> à proposer la suppression <sup>du procès</sup>, et cela naturellement mise à néant.

LAP





Dans votre dépêche vous exprimez le vœu qu'il soit bien de réfuter  
par des termes convenables dans un journal suisse l'article du moniteur.

A cela, nous vous ferons observer que nous préparons pour être soumis  
 à l'Assemblée fédérale <sup>qui va pouvoir</sup> prochainement un rapport dans lequel renfermant une  
 exposé calme et circonstancié de la marche des négociations, <sup>et</sup> dans lequel  
 les journaux pourront trouver les moyens de réfuter les accusations  
 dont le Suisse est l'objet. Car contre il ne serait pas bien de proposer que  
 nous fissions paraître une riposte dans une <sup>feuille</sup> journal français, et  
 nous vous engageons à vous enquerir s'il n'y aurait pas un journal  
 de votre canton qui voudrait ouvrir ses colonnes à cet effet.

Agreuz etc.

Cours. fed.